



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 24 juillet 2025 – Délibération n°093

Convocation envoyée,
affichée le : 18/07/2025

Nombre de membres :

En exercice : 28
Présents : 17
Pouvoirs : 4
Votants : 21
Absents : 7

**Objet : ENEDIS : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION POUR L'IMPLANTATION D'UN
POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
CONSTITUTIVE DE DROITS REELS LIEU DIT
MALBOSC A LAVERNHE**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Résultats :

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick – FOS Mariana - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond – MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé – ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

**Liste des délibérations
affichée le : 29/07/2025**

Absents : ANGLADE Clémence - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - BOURREL Thierry – CAZES CORBOZ Maryse (pouvoir à SAHUQUET Jean-Marc) - FABRE Emilie - JARROUSSE Caroline (pouvoir à MAJOREL Aurélien) - LABRO Isabelle – MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain – RAGOT Annie.

(Annexe jointe)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'Enedis va effectuer des travaux, le domaine public (section ZK) située au lieu-dit Malbosc à Lavernhe :

- Reconstruction en souterrain d'une partie du réseau aérien haute tension
- Installation d'une nouvelle armoire à coupure

Pour qu'Enedis puisse effectuer les travaux concernés, le conseil municipal doit adopter la convention de mise à disposition associée.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu la convention de mise à disposition jointe et les plans associés ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'ACCEPTER la mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution à Malbosc ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture